

NOUVELLES DES BIBLIOTHÈQUES FRANÇAISES

UNE ÉMISSION RADIOPHONIQUE CONSACRÉE AUX BIBLIOTHÈQUES

“ Les entretiens de la Bibliothèque Nationale ”

En ce mois de juin, s'achève la seconde série d'un ensemble d'émissions radiophoniques, dont l'intérêt mérite d'autant plus d'être signalé, qu'elles sont encore trop peu connues de nos collègues. Ces émissions, retransmises tous les quinze jours, le samedi de 17 heures à 17 h. 30, n'ont, il est vrai, qu'une diffusion limitée, puisqu'elles sont données sur la chaîne Paris IV (312 m.) qui sert aussi aux émissions de « Radio-Sorbonne » mais ne peuvent être entendues à plus de 150 km. de la capitale.

C'est M. Julien Cain, qui comme membre du Conseil supérieur de la radio a permis la réalisation de cette émission, dont Mme Geneviève Duprel est l'animatrice. On a voulu avant tout faire connaître au grand public les principales activités d'un organisme aussi complexe et aussi actif que la Bibliothèque Nationale, sur lequel il ne possède en général que des idées vagues et presque toujours inexactes. La demi-heure est répartie entre trois conférenciers, qui viennent exposer de façon aussi vivante que possible et en évitant tout pédantisme, l'activité de leur service ou l'intérêt de leurs travaux personnels. Une place essentielle est naturellement donnée aux expositions parce qu'elles touchent directement le public. Aux conservateurs et bibliothécaires, se joignent parfois des personnalités qui connaissent bien la Bibliothèque ou éclairent le sujet traité d'un jour un peu différent. C'est ainsi qu'à côté de M. Jossierand qui a parlé de l'exposition Mérimée, c'est M. Christian Murciaux qui a traité de Mme de Noailles. Le professeur Mondor et Mme André Maurois, se sont joint à M. Cain pour dire quelques mots de la Société des amis de la Bibliothèque. M. Ed. Goerg est venu devant le micro à l'occasion de l'exposition des peintres graveurs, M. Serge Lifar à propos de la bibliothèque de l'Opéra. Chaque émission comporte un intermède musical confié à notre collègue François Lesure qui apporte de l'animation à l'émission et vise à montrer la variété et la richesse de nos fonds musicaux.

Jusqu'ici les sujets traités n'ont guère dépassé le cadre de la Nationale et de ses départements extérieurs : une émission a été consacrée à l'Arsenal, une autre à la Mazarine. Il faut souhaiter que ces causeries qui servent auprès de la foule la cause de nos bibliothèques soient reprises l'an prochain ; il faut souhaiter aussi, — et c'est le vœu de Mme Duprel mais elle a été arrêtée jusqu'ici par diverses difficultés matérielles, — que cette émission puisse étendre son domaine et se consacrer également aux richesses de nos bibliothèques provinciales.

J.L.

Examens et Concours Professionnels

- I -

CERTIFICAT D'APTITUDE AUX FONCTIONS DE BIBLIOTHECAIRE

Sujet des épreuves écrites qui eurent lieu les 9, 10 et 12 novembre 1953 :

a) *Epreuves normales.*

Administration, organisation et fonctionnement des bibliothèques :

Rédigez à l'usage des lecteurs d'une bibliothèque municipale non classée d'une ville de 30.000 à 40.000 habitants, quelques conseils pratiques destinés à leur permettre de s'orienter et d'utiliser au mieux les ressources de la bibliothèque. Celle-ci comprend un fonds local, un fonds d'ouvrages d'études, une section de prêt pour la lecture publique.

Bibliographie :

Chargé de la direction d'une bibliothèque municipale non classée dans une ville de 30.000 à 40.000 habitants, vous vous proposez de compléter le fonds d'auteurs classiques français des XVII^e, XVIII^e et XIX^e siècles. Quelles sources d'informations utiliserez-vous ?

Histoire et technique du livre :

Prenant la direction d'une bibliothèque municipale non classée où se trouvent des ouvrages précieux à divers titres, vous décidez, pour en assurer la conservation, de constituer une « réserve ». Selon quels critères choisirez-vous les livres qui doivent y être placés par priorité ? Illustrez votre exposé par des exemples.

Rédaction de fiches :

Quatre ouvrages en langue française.

Deux ouvrages dans la ou les langues étrangères choisies par le candidat (ouvrages modernes non anonymes et ne faisant pas partie de collections).

Un ouvrage en langue latine du XVII^e siècle.

b) Epreuves spéciales.*Bibliothèques pour enfants :*

Les expositions dans une bibliothèque pour enfants.

Bibliothèques d'entreprises :

Quels sont les principes qui vous guideront pour le choix des livres dans la bibliothèque d'une usine dont vous définirez l'activité ?

Bibliothèques de malades :

Dans un hôpital où le service de prêt est assuré au moyen de chariot, quels conseils donnerez-vous à la personne chargée, dans les salles d'hommes, de la distribution des livres ?

*
**

Les candidats suivants ont obtenu le certificat d'aptitude (Arrêté du 3 décembre 1953, *Journal Officiel* du 22 décembre 1953, p. 11.410, rectificatif au *Journal Officiel* du 14 janvier 1954, p. 560).

Mention bien :

Mlle Mauvisseau Claude.

Mention assez bien :

Mlle Mounier Marie-Madeleine, Mlle Bruley Irène, Mlle Anthony Geneviève, M. Daumas Alban, Mlle Gianzana Jacqueline, Mlle Besse Charlotte, Mme de Caigny Madeleine.

Mention passable :

Mme Cadou Hélène, Mlle Lehmann Claudine, ex-æquo : Mlle Dufourt Brigitte, M. Tual Jean ; Mlle Lanos Jacqueline ; ex-æquo : Mlle Baruch Anna, Mlle Gaudillot Jeanne, Mlle Porcher Anne-Marie, M. Rohou Guy ; Mlle Belliol Jacqueline, M. Devantoy Miche ; ex-æquo : Mlle des Bouillons Yvonne, Mlle Milvoy Denise ; Mme Laborde Jessie, Mlle Peaucelle Colette, Mlle Perrette Cécile, Mme Siohan Cornélia, Mme Mantoux Gilberte, Mlle Rouit Huguette, Mlle Robert de Beauchamp Marie-Louise ; ex-æquo : Mlle Chauchat Monique, Mlle Lambert Simone.

Epreuves spéciales (bibliothèques d'enfants) :

Mme Cadou Hélène, Mlle Rouit Huguette.

Epreuves spéciales (bibliothèques d'entreprises) :

Mlle Bruley Irène.

- 11 -

CONCOURS POUR LE RECRUTEMENT DE SOUS-BIBLIOTHECAIRES

Les 16 et 17 novembre 1953 ont eu lieu les épreuves écrites du concours pour le recrutement de huit sous-bibliothécaires, prévu par l'arrêté du 6 août 1953.
Première épreuve. — Composition française :

Comment concevez-vous, en dehors de ses activités purement techniques, le rôle du personnel d'une bibliothèque vis-à-vis des lecteurs ?

Deuxième épreuve. — Analyse d'une note :

Extraire d'une lettre adressée par un bibliothécaire au Directeur des bibliothèques de France, d'une façon aussi concise, claire et ordonnée que possible, les informations qui y sont contenues, sans les commenter.

Troisième épreuve. — Copie dactylographiée d'un texte manuscrit en langue française :

« Devis estimatif des travaux d'aménagement de la Bibliothèque universitaire de X... ». Copie d'une fiche de catalogue en langue néerlandaise.

Quatrième épreuve. — Rédaction de fiches :

1° Quatre ouvrages en langue française :

- Un ouvrage appartenant à la collection « Glotz » ;
- Une traduction d'un roman américain édité chez Gallimard ;
- Un tome du « Répertoire des bibliothèques de France » ;
- Un tirage à part d'une revue de société savante.

2° Deux ouvrages dans la ou les langues étrangères choisies par le candidat et comportant une préface ou deux auteurs (ouvrages modernes ne faisant pas partie de collections).

**

Les épreuves orales ont eu lieu le 30 novembre. Sur les 23 candidats admissibles à l'écrit, ont été définitivement reçus (*Journal Officiel* du 12 janvier 1954, p. 461, arrêté du 16 novembre 1953) :

- | | |
|--------------------------|----------------------------|
| 1. Mlle Besse Charlotte. | 4. Mlle Louys Jeanne. |
| 2. Mlle Torchy Thérèse. | 6. M. Calonne Michel. |
| 3. Mlle Pouzin Claire. | 7. Mlle Bousson Française. |
| 5. Mlle Couve Sylviane. | 8. M. Durand Pierre. |

Une liste supplémentaire a été également établie :

- | | |
|------------------------------|------------------------------------|
| 1. Mlle Gianzana Jacqueline. | 3. Mlle Massiet du Biest Brigitte. |
| 2. M. Masset Jean. | 4. Mlle de Lajudie Chantal. |

- III -

CONCOURS POUR LE RECRUTEMENT DE BIBLIOTHECAIRES

L'épreuve écrite du concours pour le recrutement de cinq bibliothécaires a eu lieu le 1^{er} décembre 1953.

Texte de l'épreuve écrite : Bibliothèques et enseignement.

Sur 43 candidats, 17 ont été déclarés admissibles. A la suite des épreuves orales qui ont eu lieu le 21 décembre ont été définitivement admis par ordre de mérite (Arrêté du 30 décembre 1953, *Journal officiel* du 19 janvier 1954, p. 702) :

Mlle Gaschard Geneviève ; M. Nigay Gilbert ; Mlle Galliot Simone ; Mlle Ficatier Monique ; Mlle Linet Jacqueline.

Liste supplémentaire :

Mlle Schlumberger Simone, M. Malin Gaston, Mlle Vernageau Anne-Marie.
